



Paris, le 30 septembre 2016

Compte rendu Force Ouvrière du Comité technique ministériel du 29 septembre 2016

Une première dans l'histoire du Comité technique ministériel de présentation des PLF : ni les Ministres ni les Secrétaires d'État ne sont venus, ayant délégué les représentants de leurs cabinets respectifs.

L'ensemble des organisations syndicales quitteront la séance en signe d'indignation pour ce manque de courage à assumer la traduction de leur austérisation gouvernementale à l'encontre de leurs ministères et de leurs agents !

La FEETS-FO a adressé aussitôt à Ségolène ROYAL et Emmanuelle COSSE la déclaration ([ici](#)) qu'elle leur destinait.



Reprise des travaux du CTM de l'après-midi :

Ce Comité technique ministériel était convoqué en deux temps :

- à 10 h 00 pour la présentation du [PLF 2017](#),
- à 14 h 00 pour cinq autres points de l'ordre du jour.

Interpellée le matin par la mobilisation de Force Ouvrière au rythme de :

« **Pas de mots, des promos !** »,

« **Reconnaissance !** »,

Régine ENGSTRÖM, la Secrétaire générale, avait promis quelques annonces préalables à la reprise des débats en complément de son [courrier du 6 septembre dernier](#) par lequel elle annonçait la perte de plusieurs arbitrages interministériels.

Elle se limitera cependant au plan de requalification dans son intégralité, ne confirmant que la volumétrie dudit plan.

C'est une volée de chiffres plus ou moins précis que l'administration décline annonçant globalement un étalement dans le temps sur trois ans pour la filière technique et sur cinq ans notamment pour l'accès au corps des SACDD.



VIOLENT RECADRAGE DU PLAN DE REQUALIFICATION

L'accès au corps des attachés à hauteur de 200 postes est réaffirmé sur une durée de 3 ans.

Rien de précis au final pour les adjoints qui attendent un accès au corps des SACDD dès 2016 !

Force Ouvrière a interrogé la Secrétaire générale sur les modes de recrutement (liste d'aptitude au 2/3 et examen pro pour 1/3 pour la filière technique et l'accès à SACDD). Même cette question restera sans réponse car trop technique !

Concernant l'interpellation de Force Ouvrière sur la valeur des engagements au-delà des échéances électorales de 2017, l'administration se contente d'affirmer qu'elle travaille à assurer l'assise juridique des textes afin qu'ils ne puissent être remis en cause après 2017...

Concernant les Personnels d'exploitation, l'administration annonce la perte de tous les arbitrages mais indique avoir obtenu une augmentation des ratios de promotion sur deux ans en C3 dans le cadre de la grille PPCR : 280 postes de chef d'équipe principal au titre de 2017 et 570 au titre de 2018.

Cette augmentation de promotions au grade de chef d'équipe principal est présentée par l'administration comme destinée uniquement aux chefs d'équipe « encadrants », laissant de fait sur le bord de la route l'ensemble des autres chefs d'équipe qui n'encadrent pas d'agents.

Enfin Force ouvrière a rappelé à la Secrétaire générale que le plan de requalification tel que prévu initialement avait fait l'objet d'une note technique de la DRH signée pour les ministres qui ne serait visiblement pas respectée, ce qui a valu en séance les excuses de la Secrétaire générale au nom des ministres et de leur administration.

Au-delà du symbole, ce n'est pas ces excuses tardives qui vont reconforter les agents face à ce gâchis !

C'est tout ce que nous annoncera l'administration !

Elle se gardera d'évoquer quoi que ce soit d'autre (les oubliés se reconnaîtront... certains dans les rangs de FO se sont d'ailleurs faits connaître en séance !), y compris d'aborder les mesures catégorielles pour 2017, ce que Force Ouvrière sera seul à lui signaler !

C'est pourtant ce à quoi elle s'était engagée dans une de ses rares réponses à nos courriers, en l'occurrence sa lettre du 6 septembre 2016 ([ici](#)) qu'elle concluait par :

(...) Enfin, les arbitrages obtenus dans le cadre de la négociation budgétaire pour le PLF 2017 permettent de financer des mesures catégorielles dont le détail vous sera présenté en CTM budgétaire.

Elle répondra que les arbitrages étaient toujours en cours sur ce sujet et qu'elle avait pour habitude de ne pas aborder les sujets quand elle n'avait rien à en dire !

Quoiqu'il en soit de ses autres silences, y compris sur le fait que tous les services et opérateurs du ministère verront encore leurs effectifs fondre en 2017 :

- moins 500 au MEEM,
- moins 160 au MLHD,
- moins 334 pour les opérateurs,

sauf la DGAC dont les effectifs ne subiront aucune réduction en 2017...

...nous comprenons que ce n'est que par leur mobilisation (comme à la DGAC, à l'appel notamment des syndicats Force Ouvrière depuis le printemps) et sans céder au découragement que les personnels imposeront la satisfaction de leurs revendications !

**Points 1, 2, 3 et 4 : Projet de décret relatif à l'AFB,
Projet de décret relatif au rattachement des parcs nationaux à
l'Agence française pour la biodiversité,
Projet d'arrêté portant création du CT et du CHSCT de l'AFB,
Projet d'arrêté ajoutant la création de l'AFB à la liste d'opérations de
restructuration ouvrant droit à la PRS :**

Expert FO : Zainil Nizaraly

Ce ministère a connu de nombreuses fusions/restructurations et démantèlements. Mais celle-ci est exceptionnelle à de nombreux titres :

- l'incohérence du périmètre est flagrante avec l'absence volontaire de l'ONCFS du périmètre et la mauvaise solution de la mutualisation type RGPP.
- aucun siège n'est officiellement annoncé : seule une note blanche remise sur table lors d'une audience avec la secrétaire d'État présentant des options a été transmise,
- le périmètre n'est toujours pas connu : quel avenir pour les agents du SPN ? Nous avons juste eu quelques bribes de commentaires il y a 3 jours,
- l'administration refuse d'écrire en dehors d'un vague compte-rendu qu'il n'y aura pas de transferts depuis les DREAL et DDT(M),
- le grand flou est entretenu sur les agences régionales pour la biodiversité, la Ministre, la Secrétaire d'État et le Directeur de l'eau et de la biodiversité exprimant leur volonté de transfert aux Conseils Régionaux toutes les missions de l'AFB,
- les omissions et même les désinformations se succèdent : l'étude d'impact des EPCE n'a jamais été transmise mais un document a été transmis au Conseil National de la Transition Écologique : quel mépris pour les agents de la part de la tutelle !
- le projet de décret AFB n'est pas soumis pour avis aux comités techniques des établissements supprimés : un dialogue social Royal !
- des instructions ministérielles qui ne sont pas respectées par la préfiguration : lorsqu'il est demandé de proposer des fiches de postes aux agents, la préfiguration décide de donner des fiches de prépositionnement et les sous-entendus sur les modifications ultérieures de fiches de postes sont monnaie courante à l'intérieur des établissements,
- une partie importante du plan de restructuration concerne la mutualisation imposée par le haut par la Ministre et le « parrain / Président d'honneur » de l'AFB. Pourtant rien n'est organisé en la matière et des apprentis sorciers s'en donnent à cœur joie pour maintenir un flou complet sur les conséquences afin de favoriser les oppositions stériles,
- les préoccupations sociales ne sont à aucun moment prises en compte (absence d'alignement des régimes indemnitaires, requalification minimaliste et génératrice d'inégalités de traitement, fin de non recevoir à la demande de PNA pour les fonctionnaires et à la mobilité choisie entre l'AFB et le ministère, absence des arrêtés sur les emplois fonctionnels...),
- l'administration refuse d'ouvrir toute concertation sur la gestion du personnel dans le futur : modalités de recrutements, de mobilités...

Au final, l'AFB restera dans le passif de la Ministre en charge de l'écologie comme une grande action de remise en cause du service public de l'environnement pour des objectifs de communication et au service d'intérêts de certains acteurs.

L'examen de ces trois textes fondateurs de la future Agence française pour la biodiversité (AFB), ouvert sous la présidence de Mme. Barbara POMPILI, Secrétaire d'État chargée de la biodiversité, fera l'objet de longues discussions.

Vous trouverez ci-après les déclarations préalables de Force Ouvrière à l'ouverture de l'examen de chacun de ces projets et le vote final.

Un compte-rendu spécifique consacré à l'examen d'amendements et au débat vous sera adressé en début de semaine prochaine.

Sur le projet de décret relatif à l'AFB :

L'étude d'impact fait croire qu'il y a eu de la concertation sur le décret. Toutefois, il n'y a pas eu un temps de concertation suffisant.

Il n'y a pas eu non plus de consultation formelle des CT des services. De plus, le Conseil National de la Transition Écologique est présenté comme une instance de concertation, ce qui est faux puisque nous y représentons l'ensemble des salariés et non les agents du ministère.

Mais il est vrai que le Ministère préfère la concertation à l'extérieur qu'avec ses personnels...

Vote sur le projet de décret AFB :

CONTRE : Force Ouvrière - UNSA

POUR : CFDT

Abstention : CGT – FSU – Solidaires

Sur le projet de décret relatif au rattachement des parcs nationaux à l'AFB :

Là encore, la tutelle est prise en flagrant délit d'absence de concertation préalable puisque les échanges sur le projet de décret ont été plus que limités malgré nos demandes lors des comités de suivi.

Les intitulés sont flous, il n'y a pas vraiment de bornage des missions de l'AFB, en lisant le texte tel quel on peut se dire que c'est simplement une reprise de l'existant des missions de PnF mais on peut aussi l'interpréter comme une main-mise sur l'ensemble des structures de données, des moyens de gestion de ces données et donc la disparition d'ETP dans les établissements parcs nationaux. La note explicative montre comment la tutelle veut organiser le rattachement en dehors de toute concertation et en catimini : « *Ainsi, l'impact du décret rattachement sur l'organisation des Parcs nationaux ne peut pas être établi avec précision, car il dépendra des modalités de mise en œuvre définies au cours de l'année 2017, dans le cadre de la rédaction de la convention multipartite entre les Parcs et l'AFB.* »

Les agents des parcs nationaux ont déjà vécu une mutualisation de leurs missions avec la création de Parcs nationaux de France et cela a été une mauvaise expérience dans la mesure où plusieurs actions ont été imposées d'en haut et pas en associant les principaux concernés : par faute de moyens, par logique de pouvoir.. Que ce soit PNF ou les Parcs nationaux, personne n'en est ressorti gagnant. L'ajustement a été long. Nous demandons à ce que cela ne se renouvelle pas avec l'AFB et que le personnel de l'ensemble des établissements concernés soit pleinement associé à l'écriture de la convention multipartite définissant le calendrier de la mise en commun et les conditions de réalisation.

De plus, toute mutualisation qui se ferait en reprenant des effectifs dans les Parcs nationaux, notamment au niveau des fonctions supports, serait catastrophique. Les Parcs nationaux sont exsangues. D'autant plus si, par souci d'affichage politique, était annoncée la création de nouveaux Parcs en vidant encore plus les effectifs des Parcs actuels.

Sur le sujet des Parcs nationaux, nous alertons avec solennité les représentants de la Ministre qu'ils sont responsables de la situation actuelle dans certains Parcs faute de nous avoir entendu lors de nos précédentes interventions. La situation actuelle vécue dans un Parc ultra-marin aurait pu être évité si vous aviez entendu nos alertes.

Vote sur le projet de décret Parcs :

CONTRE : Force Ouvrière - UNSA

POUR : CFDT - Solidaires

Abstention : CGT-FSU

Sur le projet d'arrêté portant création du CT et du CHSCT de l'AFB :

Il s'agit d'un texte technique sur lequel nous n'avons pas d'observation.

Vote sur le projet d'arrêté CT et CHSCT :

POUR : Force Ouvrière - Solidaires - CFDT
CONTRE : UNSA
Abstention : CGT-FSU

Sur le projet d'arrêté ouvrant le droit à la PRS :

Fidèles à notre opposition aux restructurations qui s'enchaînent dans ce ministère et au misérabilisme de l'indemnisation des agents dans leurs cadres, nous voterons CONTRE.

Vote sur le projet d'arrêté PRS :

CONTRE : Force Ouvrière
POUR : CFDT - Solidaires
Abstention : CGT-FSU-UNSA

Point 5 : **Projet d'arrêté ouvrant droit au bénéfice de l'indemnité de départ volontaire pour certains personnels des ministères chargés de l'environnement et du logement suite à une opération de restructuration :**

Le décret n° 2014-507 a réduit les modalités du droit à l'Indemnité de départ volontaire aux fonctionnaires de nos ministères quand le décret n° 2014-982 a prolongé celles, plus favorables, ouvertes au ministère de la défense.

Qu'on en juge :

- au MEEM/MLHD : une indemnité plafonnée, dans le meilleur des cas, à 24 mois de la rémunération brute,
- du côté des ouvriers de la défense et de ses établissements publics : un plafond de 91 470 €, mais aussi un plancher de 49 470 €.

Sans compter que pour ces derniers, le droit à l'IDV n'est pas réservé qu'à ceux dont l'emploi est supprimé...

De nombreux collègues nous ayant cependant indiqué attendre avec impatience l'ouverture de ce droit pour mettre un terme à leur souffrance au travail dans le cadre des réorganisations en cours, c'est sans enthousiasme que Force Ouvrière accueille cette misérable contrepartie à un plan social qui ne dit pas son nom et s'abstient.

Vote sur le projet d'arrêté PRS :

Abstention : Force Ouvrière – Solidaires - UNSA
POUR : CFDT
CONTRE : CGT